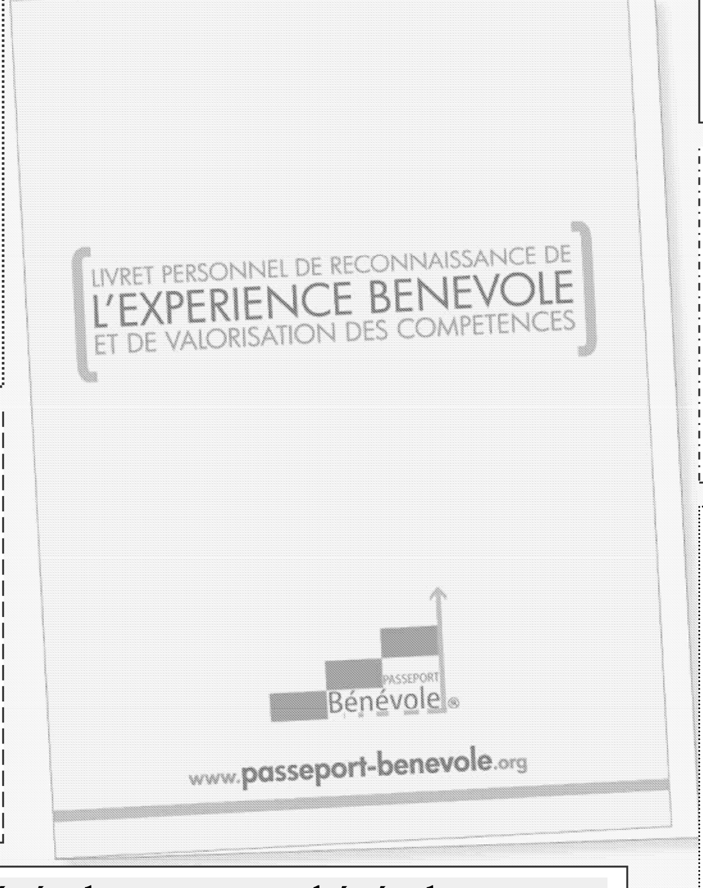
Les nouvelles de **France Bénévolat**

N° 3

France Bénévolat Bordeaux Gironde* – 120 rue Héron – 33000 Bordeaux
Tel : 05.56.92.37.69 – www.francebenevolat.org
membre de France Bénévolat , reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 janvier 2010

Après 4 ans d'existence, le **Passeport Bénévole®** s'enrichit d'une aide pour identifier les compétences sollicitées lors des activités bénévoles. Cette nouvelle fiche a été construite grâce au Portefeuille de compétences lancé le 27 octobre dernier par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la vie associative.



C'est le bénévole qui est directement moteur dans l'utilisation de son Passeport Bénévole.

Le Passeport Bénévole® permet de conserver une trace attestée de son expérience bénévole, ainsi que de la durée de bénévolat.
Il est **reconnu comme preuve de l'expérience bénévole par des certificateurs VAE : AFPA, Education Nationale.**

La majorité (35%) des bénévoles qui utilisent le Passeport Bénévole® souhaite valoriser leur expérience associative dans leur CV. Une proportion plus faible (24%) a le projet d'entamer une VAE. 30% souhaitent simplement l'utiliser pour garder une trace de leurs missions bénévoles.

Pour les associations le Passeport Bénévole®

C'est une manière concrète d'amener de la reconnaissance à ses bénévoles, de valoriser leur action .

Le Passeport Bénévole® peut aussi être considéré comme un outil de gestion de ressources humaines bénévoles

Le Passeport Bénévole® permet au bénévole :
de décrire précisément chacune des missions réalisées bénévolement,
de faire certifier par chacune des associations que la mission a bien été réalisée,
de décrire les démarches de formation suivies grâce aux associations bénéficiaires,
de lier tous ces éléments au profil du bénévole.

Pour toute information complémentaire sur la VAE : www.vae.gouv.fr

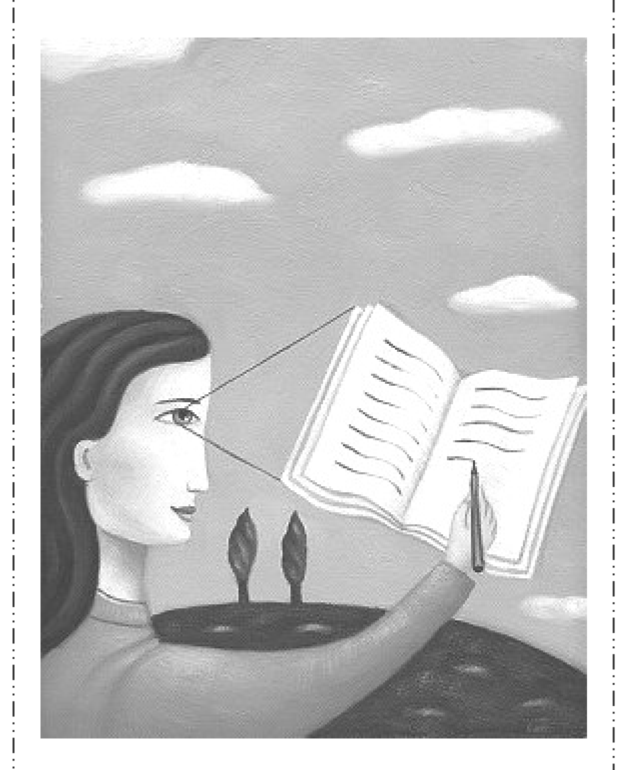
Le Passeport Bénévole® est un outil élaboré par France Bénévolat qui permet à son utilisateur de valoriser son expérience bénévole. Ce livret a un double objectif : mettre en lumière l'apport du bénévole au sein de son association et créer une passerelle entre l'expérience bénévole et le monde du travail.

Déjà 80 000 utilisateurs : les demandeurs d'emploi sont fortement représentés Parmi les utilisateurs **38% sont en recherche d'emplo**i. Pour France Bénévolat cette forte proportion est l'illustration que la frontière entre le monde du travail et le secteur associatif est ouverte. Le bénévolat est une activité enrichissante humainement, nos travaux montrent qu'il l'est aussi professionnellement.

Pour faire le bilan de vos compétences et rendre compte de vos connaissances
nous vous recommandons d'y associer le responsable associatif avec lequel vous avez collaboré durant la mission : plus qu'une simple photographie d'un parcours, il s'agit de mettre en évidence une évaluation partagée.

Etudiant, salarié en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi ou en congé familial
pensez à faire fructifier toute votre expérience, qu'elle soit professionnelle ou bénévole ; car les compétences mobilisées ou acquises au titre des missions bénévoles peuvent être valorisées dans la perspective d'une candidature à un emploi salarié.

Mode d'emploi du passeport bénévole®



La fiche « bilan initial » :

Le bénévole fait un point sur sa formation initiale et ses différents emplois salariés ; sur ses motivations, en tant que bénévole mais aussi en tant qu'utilisateur du Passeport Bénévole®.

La fiche « mission » :

Le bénévole précise sa mission, identifie les compétences mises en oeuvre. Un responsable associatif peut l'aider à la remplir. Cette fiche est l'occasion pour le bénévole de clarifier ce qui lui est demandé dans le cadre de sa mission.

La fiche « aide à l'identification des compétences » :

Le bénévole ou le responsable associatif peut identifier et décrire les compétences techniques ou « métier », et les compétences comportementales, aussi appelées « savoir-être » mises en oeuvre ou développées pendant la mission bénévole..

Les « tableaux récapitulatifs » :

Les tableaux récapitulatifs permettent d'avoir une vision d'ensemble de toutes les activités bénévoles réalisées et des formations que le bénévole peut avoir suivies dans le cadre de son bénévolat.

Comment obtenir le passeport bénévole® ?

Pour 1,50€ dans le réseau **France Bénévolat et dans les associations partenaires. Ce passeport est utilisable par tous**, sans restriction d'âge, et dans toutes les associations quelles que soient leur taille et leur activité.

<u>A noter</u> **: France Bénévolat, l'association initiatrice du projet, a pour vocation de promouvoir le bénévolat associatif, de mettre en relation des bénévoles potentiels et des associations et de conseiller les associations dans la gestion de leurs bénévoles.** Grâce à ce passeport, elle soutient l'idée que le bénévolat n'est pas seulement un loisir, mais aussi une activité formatrice qui mobilise de réelles compétences souvent transposables dans l'entreprise.

Témoignages d'utilisateurs du Passeport Bénévole

Jean, 41 ans : une VAE pour choisir le métier qui l'intéresse. **Il a obtenu un diplôme d'aide médico-psychologique.**

Sofia, 23 ans : une expérience bénévole pendant ses études pour s'aguerrir.
Elle est en DUT de gestion des entreprises, option petites et moyennes organisations

Hélène, 38 ans : une VAE bénévole pour consolider son parcours professionnel. **Elle a obtenu un BTS d'assistante de direction**

Christian, 63 ans : le souhait de garder une trace de 40 ans de bénévolat. **Il est dirigeant associatif**

France Bénévolat Bordeaux

120 rue Héron – Bordeaux

centredub@numericable.fr - 05.56.92.37.69

Vous reçoit gratuitement

Le matin : mardi (10h à 12h00) et **jeudi** (9h30 à 12h00)
De 14h à 17h00 : **lundi**, **mardi**, **mercredi** et **jeudi**

Antenne de Cenon

Maison des Associations - avenue du 8 mai – Cenon
francebenevolat.cenon@numericable.fr
Les **1er et 3e mardis du mois** de 14h00 à 17h00

Antenne de Libourne

Résidence du Vercors - 5, rue de s Erables - Libourne
francebenevolat.lib@numericable.fr
Tous les vendredis de 9h30 à12h30